



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 10/01/2025

Reçu en préfecture le 10/01/2025

Publié le



ID : 063-256300187-20250109-2025\_01\_01-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du  
09/01/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 09 janvier, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur René LEMERLE.

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : Election du Président du SMEA DE LA BASSE-LIMAGNE.

Délibération  
n° 2025-01-01

Monsieur Gérard LANGLAIS, délégué de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, est désigné en qualité de doyen d'âge pour présider la séance jusqu'à la mise en place du Président.

Monsieur Gérard LANGLAIS, après avoir pris la présidence, ouvre les opérations et invite les candidats à se présenter.

Date de convocation :  
24/12/2024

Seul candidat à la présidence, Monsieur René LEMERLE, délégué de la commune de Mur-sur-Allier et de la communauté de communes BILLOM COMMUNAUTE.

Nombre de membres  
en exercice : 89  
Nombre de membres  
présents : 50  
Nombre de suffrages  
exprimés : 55

Le vote s'est effectué en un seul tour et à la majorité absolue (se reporter au procès-verbal de l'installation du Comité Syndical).

VOTE :  
Pour : 54  
Blanc : 0  
Abstention : 1

Les résultats sont les suivants :

- René LEMERLE : 54 voix
- Vote blanc : 0 voix
- Abstention : 1 voix

Secrétaire de  
séance :  
Amalia QUINTON

**Monsieur René LEMERLE est élu Président du SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA BASSE-LIMAGNE.**

Après avoir remercié les membres du Comité Syndical pour la confiance qui lui a été accordée, Monsieur LEMERLE René reprend la présidence pour faire procéder à l'élection des vice-présidents.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

**FAIT & DELIBERE, les mêmes  
Jour, mois et an que ci-dessus.  
Le Président,  
René LEMERLE**

